Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2023
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Proposition de la direction de l'EPF de Zurich

Limitation de l'admission des étudiantes au bachelor de médecine humaine de l'EPF de Zurich

Séance du Conseil des EPF. Décision des 24 et 25 mai 2023

Sur proposition de la direction de l'EPF de Zurich,
vu l'art. 16*a*, al. 2, de la loi du 4 octobre 1991 sur les EPF[1],
le Conseil des EPF décide ce qui suit:

1. Du semestre d'automne 2024 au semestre d'automne 2028 inclus, l'EPF de Zurich fixera une limitation de l'admission au bachelor de médecine humaine.
2. Un maximum de 100 étudiants pourront s'inscrire chaque année dans cette filière. Les candidats sont admis en fonction de leur aptitude.
3. Cette décision sera publiée dans la Feuille fédérale.
4. Communication:
   - à la secrétaire générale du DEFR,
   - à la secrétaire du SEFRI,
   - au président de la Conférence suisse des hautes écoles,
   - à la présidente de swissuniversities,
   - aux présidents de l'EPF de Zurich et de l'EPF de Lausanne, ainsi qu'aux directrices et aux directeurs des établissements de recherche.
   - communiqué de presse.

Certifié conforme:

25 mai 2023 Le président du Conseil des EPF, Michael O. Hengartner

La rédactrice du procès-verbal du Conseil des EPF, Barbara Schär

[1] RS **414.110**